

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

10 septembre 2014

### SOMMAIRE

Aboukir S.à r.l. ....	116980	BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	116990
Absolute Blue S.A. ....	116980	Bodhi-1 S.à r.l. ....	116998
Acadi Cado and Printing S.à r.l. ....	116981	Comfintex S.A. ....	116987
Accounting Tax Management Sàrl ....	116981	Dover Luxembourg Finance Sàrl ....	116981
AC Technologies ....	116980	D-R Luxembourg Holding 1 ....	117004
Actio ....	116981	Duktus S.A. ....	117003
Action Aviation S.A. ....	116981	DxO S.A. ....	116994
Action Aviation S.A. ....	116982	EJL Real Estate G.m.b.H. ....	117011
Adepa Global Services S.A. ....	116982	Ellis Miller S.A. ....	116982
ADN Communication S.A. ....	116983	Fabaria S.A. ....	117008
AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	117001	Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SI-CAV-SIF ....	117010
Aerium Holdings France S.à r.l. ....	116982	Fine Watches Investment ....	117012
Agroeurotrade S.A. ....	116983	Fracciona Holdings S.à r.l. ....	116979
AIE EuroLux S.à r.l. ....	116983	Groth Holding S.à r.l. ....	117013
AIPP Pooling I S.A. ....	116983	Ha Ka Holding S.A. ....	117019
AL 26 Sàrlu ....	116984	Hanworth Holdings S.à r.l. ....	117021
Aldi S.A. ....	116984	Happy Hours S.à r.l. ....	117021
Alexandre Loc. S.à r.l. ....	116985	Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A. ....	117023
Alice Holding S.A.-SPF ....	116985	Hexagon Real Estate Investments S.à r.l. ....	117016
Aline Holding S.A. ....	116984	Immobilière Leamond S.A. ....	117023
Alma Shop S.A. ....	116986	RFR Upper West Holding S.à r.l. ....	116985
ALM Luxembourg Finance S.à r.l. ....	116984	Silver Arrow B 2007 S.à r.l. ....	116978
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	116985	Société Générale Private Wealth Management S.A. ....	116978
ALM Management S.à r.l. ....	116985	Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l. ....	116978
Altercap Investment I S.C.A. SICAR ....	116986	Standall Holding S.A. ....	116978
Altoa SPF ....	117000	Tatsuma S.A. ....	116978
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l. ....	116986	Viasimo S.à r.l. ....	116986
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l. ....	116986	Willow Corp S.à r.l. ....	116979
Anguca S.à r.l. ....	117019	Wimeb SA ....	116979
API - Consult GmbH ....	117024	Zarkdac Holdings S.à r.l. ....	116992
Argeo SCI ....	116988		
August Private Equity S.A. ....	116983		
Autonomy Luxembourg Two ....	116984		
Autumnleaf S. à r.l. ....	116980		
Beau Soleil S.A. ....	116980		

**Silver Arrow B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095222/10.

(140112591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Société Générale Private Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095227/10.

(140112804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Standall Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 53.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095279/9.

(140112837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Tatsuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095304/9.

(140112821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant;

Sourcefire Holding Company (international) S.à r.l.

54-56, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

L-2210 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 04 Juillet 2014.

*Pour Sourcefire Holding Company (international) S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014096467/16.

(140114085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Willow Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 27.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.302.

## EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 5 mai 2014, 2.160.000 (deux millions cent soixante mille) parts sociales de la Société ont été transférées de la société TAVISWAY INVESTMENTS LIMITED, société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social chez Aleman Cordero Galindo and Lee Trust BVI, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1611525 à la société Willow Street Holding Limited, société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée auprès du «Registrar of Companies» sous le numéro 110778

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 03 juillet 2014.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014095365/19.

(140113238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Wimeb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.127.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2014*

1. Les mandats de Maître Albert WILDGEN, Maître François BROUXEL et de Maître Pierre METZLER au poste d'administrateur de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de Madame Alba SCHERER, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2014*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095367/19.

(140112685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Fracciona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.974.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 4 juillet 2014*

En date du 4 juillet 2014, l'Associé unique de la société Fracciona Holdings S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Jean-Christophe Gladek de son poste de gérant de classe A.

2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Ciaran Maher, né le 2 avril 1985 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097079/16.

(140115821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Autumnleaf S. à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095457/10.

(140114943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Aboukir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 181.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095463/9.

(140113941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Absolute Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue de Limpach.  
R.C.S. Luxembourg B 130.569.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095464/10.

(140114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.  
R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014095465/12.

(140114703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Beau Soleil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 142.322.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2014 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs: Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et JALYNE S.A.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et JALYNE S.A. et du Commissaire aux Comptes THE CLOVER arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014095580/13.

(140113942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Acadi Cado and Printing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 4, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 36.748.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2537 Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Madame Ettinger Maggy

Gérante

Référence de publication: 2014095466/12.

(140114107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Accounting Tax Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 145.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095467/9.

(140114599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095468/9.

(140114436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Action Aviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014095469/11.

(140113871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 04/07/2014 sous la référence L140112387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dover Luxembourg Finance Sàrl

United International Managements S.A.

Référence de publication: 2014095754/13.

(140113649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Ellis Miller S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 154.278.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Gabriele Schneider  
*Administrateur*

Référence de publication: 2014095803/13.

(140114240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Action Aviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 159.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014095470/11.

(140113872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 158.609.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation  
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014095472/11.

(140115015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Aerium Holdings France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 171.019.

En date du 26 mai 2014, suite à un contrat d'apport en nature de 500 parts sociales de l'associé unique de la Société,  
AERIUM HOLDINGS S.A., à la société:

- Aerium Investment Advisers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152899;

les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Aerium Investment Advisers S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.  
AERIUM HOLDINGS FRANCE S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014095476/19.

(140114320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**ADN Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 187.133.

—  
*Décision du Conseil d'Administration du 3 juillet 2014*

Le conseil décide de nommer Monsieur Gérald NICOLAS, demeurant à L-8008 Strassen, 32 route d'Arlon à la fonction d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2016.

Référence de publication: 2014095473/10.

(140114093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Agroeurotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 113.478.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095477/9.

(140113613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.696.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014095478/10.

(140114929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 132.135.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 07 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095479/10.

(140114674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**August Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 162.298.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle tenue au siège social le 27 juin 2014*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Réviseur d'Entreprises Agréé la société KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149.133, pour une durée de un an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUGUST PRIVATE EQUITY S.A.*

Référence de publication: 2014096754/15.

(140115378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---



**Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.150,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 30 juin 2014 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

*Pour AUTONOMY LUXEMBOURG TWO*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014096815/15.

(140116111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**AL 26 Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.656.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095480/9.

(140114707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Aldi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—  
Les comptes annuels de la société ALDI S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095481/10.

(140114626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Aline Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.656.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014095485/10.

(140114513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**ALM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 152.309.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095490/10.

(140114462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.



**Alexandre Loc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.  
R.C.S. Luxembourg B 75.103.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095482/9.

(140114628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Alice Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 57.653.

Les comptes annuels au 11 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095484/9.

(140113815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095491/10.

(140114464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**ALM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 161.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095492/10.

(140114463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**RFR Upper West Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.115.

En date du 26 Juin 2014 la décision suivante a été prise:

- L'associé unique international Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 500 parts sociales à RFR Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B125601 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014097532/16.

(140115330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Alma Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1867 Howald, 6, rue Ferdinand Kuhn.  
R.C.S. Luxembourg B 162.020.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.  
Référence de publication: 2014095493/10.  
(140113492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Altercap Investment I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.671.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014095494/10.  
(140114776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014095499/9.  
(140113683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014095500/9.  
(140113861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Viasimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 331.250,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 137.505.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2014*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A, 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIASIMO S.à r.l

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014097732/16.

(140115945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.**  
Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

L'an deux mille quatorze, le seize juin,  
Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMFINTEX S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.707, constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 28 juillet 1984.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 22 avril 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 1130 du 6 mai 2014, et

numéro 1339 du 24 mai 2014;

b) dans le Lëtzebuurger Journal:

le 6 mai 2014, et

le 24 mai 2014;

c) dans le Quotidien:

le 6 mai 2014, et

le 24 mai 2014.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de la Société.»,

2. Suppression de l'article 9 des statuts de la Société,

3. Suppression de la dernière ligne de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.»,

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille six cents (1.600) actions en circulation, quatre cents (400) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 30 avril 2014 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de conférer à la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de la Société.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 9 et la dernière phrase de l'article 10 des statuts de la Société afin de donner à ce dernier la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.»

*Troisième résolution:*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MANGIN, D. PACCI, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC / 2014 / 28403. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096950/78.

(140115246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Argeo SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg E 5.387.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par devant, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Georgette JOSEPH-HERTZ, retraitée, née le 18 octobre 1931 à Luxembourg, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz;

2. Monsieur Marc JOSEPH, retraité, né le 31 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-3524 Dudelange, 15B, rue Norbert Metz;

3. Madame Nadine KARAS-JOSEPH, sans profession, née le 27 avril 1957 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 22, Avenue Gaston Diderich;

4. Madame Lynn SAMUEL-JOSEPH, sans profession, née le 27 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant à L-3550 Dudelange, 29, rue Michel Rodange;

5. Monsieur Jacques JOSEPH, employé privé, né le 10 juin 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2614 Luxembourg, 15, rue Pierre Thinnes.

Les comparants tels que repris ci-avant ont décidé de constituer une société civile immobilière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, à titre non commercial, l'achat, la vente, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "ARGEO SCI".

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 4.** Le siège de la société est à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés prise en assemblée générale. Il pourra être transféré au sein de la même commune par décision du ou des gérants.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille euros (EUR 2.000.-). Il est représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

L'apport des parts sociales dans le capital d'une autre société en tant que capital ou fraction de capital est interdit sans l'accord préalable du gérant unique ou de tous les gérants.

**Art. 7.** Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 8.** Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

**Art. 9.** Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. La société continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

**Art. 11.** L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants-droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

**Art. 12.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire et les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Georgette JOSEPH-HERTZ, prénommée . . . . .	1.996 parts sociales
2) Marc JOSEPH, prénommé . . . . .	1 part sociale
3) Nadine KARAS-JOSEPH, prénommée . . . . .	1 part sociale
4) Lynn SAMUEL-JOSEPH, prénommée . . . . .	1 part sociale
5) Jacques JOSEPH, prénommé . . . . .	1 part sociale
Total: . . . . .	<u>deux mille (2.000) parts sociales</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés conviennent de nommer gérants avec pouvoir de signature conjoint à deux pour engager la société en toutes circonstances pour une durée indéterminée:

a. Madame Georgette JOSEPH-HERTZ, retraitée, née le 18 octobre 1931 à Luxembourg, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz;

b. Monsieur Marc JOSEPH, retraité, né le 31 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-3524 Dudelange, 15B, rue Norbert Metz;

c. Madame Nadine KARAS-JOSEPH, sans profession, née le 27 avril 1957 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 22, Avenue Gaston Diderich;

d. Madame Lynn SAMUEL-JOSEPH, sans profession, née le 27 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant à L-3550 Dudelange, 29, rue Michel Rodange;

e. Monsieur Jacques JOSEPH, employé privé, né le 10 juin 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2614 Luxembourg, 15, rue Pierre Thinnes.

Par dérogation au pouvoir de signature mentionné ci-avant, la seule et unique signature de Monsieur Jacques Joseph, prénommé, sera suffisante pour effectuer tous transferts d'argent par voie électronique ou autre.

2. Le siège social est fixé à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joseph-Hertz, Joseph, Karas-Joseph, Samuel-Joseph, Joseph, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 juillet 2014. Relation: RED/2014/1446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014096802/111.

(140115777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.000.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.932.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Specialised Funds, a common fund set up under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, represented by its management company BlueBay Funds Management Company S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having their registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88445), duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 20, 2014.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 172 932) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n 3079 of December 22<sup>nd</sup>, 2012 and amended for

the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1258 on 16 May 2014 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

II. The Company's share capital is fixed at four million five hundred thousand United States dollar (USD 4,500,000.) represented by forty-five thousand (45,000.) shares with a par value of hundred United States dollar (USD 100.) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand United States dollar (USD 1,500,000.-) so as to raise it from its current amount of four million five hundred thousand United States dollar (USD 4,500,000.-) up to six million United States dollar (USD 6,000,000.-) by issuing fifteen thousand (15,000) new shares, having a par value of one hundred United States dollar (USD 100.-) each.

IV. The fifteen thousand (15,000) new shares are subscribed by BlueBay Specialised Funds, a common fund set up under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, represented by its management company BlueBay Funds Management Company S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having their registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88445), here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

V. The fifteen thousand (15,000) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million five hundred thousand United States dollar (USD 1,500,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

VI. Pursuant to the above resolutions, the first sentence of Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at six million United States dollars (USD 6,000,000.-), represented by sixty thousand (60,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion BlueBay Funds Management Company S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant établi son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 88445), dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2014.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 172 932) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3079 du 22 décembre 2012, modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258, le 16 mai 2014, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre million cinq cent mille Dollars US (USD 4.500.000.-) divisé en quarante-cinq mille (45.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent mille Dollars US (USD 1.500.000.-), pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent mille Dollars US (USD 4.500.000.-) à six millions de Dollars US (USD 6.000.000.-) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100.-) chacune.



IV. Les quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion BlueBay Funds Management Company S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant établi son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 88445), ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu de la procuration dont mention a été faite ci-avant.

V. Les quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de un million cinq cent mille Dollars US (USD 1.500.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

VI. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions de Dollars US (USD 6.000.000.-) représenté par soixante mille (60,000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30594. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096837/107.

(140115890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Zarkdac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 179.163.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of June.

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Zarkdac Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.163, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2347 on 24 September 2013.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Sean Hugh Glass, Sales Executive, with professional address in Kundera, Rockey Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Ireland in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the company from Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann to Strassen, 3, rue Thomas Edison and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented share-

holders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole Resolution:*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann to L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison and consequently the first paragraph of article 5 of the articles of incorporated is amended as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Zarkdac Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179.163, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2347 du 24 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Sean Hugh Glass, Sales Executive, avec adresse professionnelle à Kundera, RockeyValleyDrive, Kilmacanogue, CoWicklow, Irlande

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann à Strassen, 3, rue Thomas Edison et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution Unique:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. H. GLASS, C. GESCHWIND, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC / 2014 / 28400. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096665/97.

(140114740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**DxO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 181.548.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DxO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.548, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n° 3187 du 13 décembre 2013 (ci-après la «Société»). Un acte constatant une modification des statuts de la Société a été passé le 12 mars 2014 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire préqualifié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Me Eleni Kokkinou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Ekaterina Lebedeva, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Qu'en date du 12 mars 2014 s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dont l'ordre du jour était le suivant:

a. «Modification de la valeur nominale des dix mille (10,000) actions émises ayant actuellement une valeur nominale de trois euros dix centimes (EUR 3,10) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune;

b. Modification subséquente de l'article 3 (capital social) des statuts de la Société;

c. Décision, sur la base du rapport spécial du conseil d'administration, de créer un capital autorisé de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), excluant le capital social émis, représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, notamment afin de permettre la conversion de convertible promissory notes émises par la Société et l'émission d'actions suite à l'exercice d'options sur actions dans le cadre d'un stock option plan, et d'autoriser le conseil d'administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à tout toutes les fois que cela sera opportun dans ce contexte;

d. Insertion subséquente d'un nouvel article 4 (capital autorisé) dans les statuts de la Société et numérotation des articles des statuts de la Société;

e. Refonte des statuts de la Société;

f. Divers.»;

II- Que par souci de cohérence dans la mise en oeuvre effective des résolutions proposées à l'assemblée du 12 mars 2014 susmentionnée, dans la mesure où cette assemblée n'a pas été ainsi constituée, la présente assemblée est invitée à

se prononcer sur le même ordre du jour, ainsi que sur l'émission par la Société d'un nombre de six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatorze (659.574) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans le cadre de la mise en place du plan de stock-options (options de souscription d'actions);

III- Que les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires le cas échéant, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.

IV- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale décide, dans la mesure requise, de fixer la valeur nominale par action de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) et de convertir les actions existantes de la Société en trois millions cent mille actions et de diviser le capital social de la Société en conséquence.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la première résolution, dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de confirmer et ratifier la teneur de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

#### *Troisième Résolution*

En application des dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de fixer, confirmer et ratifier le capital autorisé de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf euros et sept centimes (EUR 78.929,07), excluant le capital social émis, représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

notamment afin de permettre la conversion de convertible promissory notes émises par la Société et l'émission d'actions suite à l'exercice d'options sur actions dans le cadre d'un stock option plan, et d'autoriser le conseil d'administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à tout toutes les fois que cela sera opportun dans ce contexte.

Cette autorisation est limitée à une période expirant cinq (5) ans après le jour de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des statuts refondus reproduits ci-après ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, ou d'augmenter le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société.

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration, établi aux fins de l'assemblée générale du 12 mars 2014 susmentionnée, en application de l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la présente assemblée générale décide que le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre, de temps à autre, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, des actions avec ou sans prime d'émission et de consentir des options de souscription d'actions dans la limite du capital autorisé et en particulier d'émettre de nouvelles actions suite à la conversion des convertible promissory notes émises par la Société et d'émettre de nouvelles actions suite à l'exercice d'options sur actions dans le cadre d'un stock option plan à mettre en place par la Société en 2014, sans réserver de droit préférentiel aux actionnaires existants au moment de l'émission de ces nouvelles actions.

#### *Quatrième Résolution*

En conséquence de la troisième résolution, dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de confirmer et ratifier la teneur de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de temps de cinq (5) années à compter de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2014, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des nouvelles actions et/ou des instruments convertibles en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et dans les conditions qu'il juge acceptables et spécifiquement de procéder à l'émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au titre des actions déjà émises. Une telle autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires

adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.»

#### *Cinquième Résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 6.595,74) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 37.595,74) par l'émission de six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatorze (659.574) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et l'assemblée émet ces nouvelles actions au pair. L'assemblée générale décide également que, pour une période qui ne peut dépasser deux mois, la Société est autorisée d'acquérir une ou plusieurs de ces nouvelles actions, à titre onéreux, pour une contre-valeur maximale de la valeur nominale totale des actions à acquérir.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée approuve et accepte la souscription des six cent cinquante-neuf cinq cents soixante-quatorze (659.574) nouvelles actions de la Société par Monsieur Jérôme Ménière, né à Paris (France) le 3 juin 1965, demeurant au 89, rue de Courcelles, F-75017 Paris, ici représenté par Me Eleni KOKKINO, avec adresse professionnelle au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes après avoir été paraphée ne varietur.

Monsieur Jérôme Ménière, représenté comme indiqué, déclare souscrire à six cent cinquante-neuf cinq cents soixante-quatorze (659.574) actions nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

L'apport en numéraire d'un montant total de six mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 6.595,74) sera affecté au capital de la Société et ce montant est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Septième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 37.595,74) divisé en trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatorze (3.759.574) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

#### *Huitième Résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de renumérotter les articles des statuts et de refondre l'intégralité des statuts de la Société, sans modifier toutefois ni le nom ni l'objet social, lesquels statuts ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DxO S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, le développement et la commercialisation de tout produit, tout logiciel et tout contenu, site ou ouvrage dans le domaine de la photographie ou de l'image; toute opération de maintenance, de dépannage et d'assistance technique; toute opération de distribution, de vente directe ou indirecte, d'importation ou d'exportation dans le domaine de la photographie et de l'image.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 37.595,74) divisé en trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatorze (3.759.574) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

**Art. 4.** Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf euros et sept centimes (EUR 78.929,07), représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de temps de cinq (5) années à compter du 12 mars 2014, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des nouvelles actions et/ou des instruments convertibles en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et dans les conditions qu'il juge acceptables et spécifiquement de procéder à l'émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au titre des actions déjà émises. Une telle autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

**Art. 5.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, ou le cas échéant par un administrateur unique, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

L'administrateur unique ou le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature unique de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.



Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kokkinou, Lebedeva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014097005/228.

(140115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Bodhi-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.503.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Hulaan Coal Corporation, a company governed by the laws of Canada, registered with the Registrar of Companies, Province of British Columbia (Canada), under the number BC0894850, having its registered office at Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The company Bodhi-1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 160503, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1568, on 14 July 2011 (hereafter referred to as the "Company").

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.



- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2014 to 17 June 2014.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company Bodhi-1 S.à r.l. was dissolved.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Hulaan Coal Corporation, une société régie par les lois du Canada, immatriculée auprès du registre de commerce de la province de la Colombie-Britannique (Canada) sous le numéro BC0894850, avec siège social au 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada,

ici représentée par Maître Oliver MALLWITZ, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société Bodhi-1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160503, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1568 du 14 juillet 2011 (ci-après dénommée la "Société").

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 17 juin 2014.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique de la Société, est investi de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (en ce compris les charges fiscales), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Bodhi-1 S.à r.l..

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. LAC/2014/29779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096838/96.

(140115707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Altoa SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 175.747.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Arnaud Bernard Henri RICHARDSON, administrateur, né le 19 février 1978 à Pau (France), ayant son adresse professionnelle à 697, route de Crozet, F-01710 Thoiry (France),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Qu'il est le seul associé de la société anonyme ALTOA SPF, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175747, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 30 avril 2013, sous le numéro 1033.

II. Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

III. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ALTOA SPF.

IV. Que l'activité de la société anonyme ALTOA SPF ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir transféré tous les passifs et les actifs de la société anonyme ALTOA SPF à son profit. De ce fait le comparant est investi de tous les éléments passifs et actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VII. Que partant, la liquidation de la société anonyme ALTOA SPF est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation d'actions.

X. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2014. Relation GRE/2014/2477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014096785/49.

(140115294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.316.

In the year two thousand and fourteen.

On the first of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company AECOM Global Ireland Services Ltd., with registered office at c/o Faber Maunsell Limited, ground floor, Grand Canal House, Upper Canal, Street, Dublin (Ireland),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 147316, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 20, 2009, published in the Mémorial C number 1559 of August 13, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on August 10, 2010, published in the Mémorial C number 2091 of October 6, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of fifty Euro (EUR 50.-) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand six hundred Euro (EUR 15,600.-) to fifteen thousand and six hundred and fifty Euro (EUR 15,650.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

*Payment*

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of ten million seven hundred four thousand one hundred and ninety one Eur (EUR 10,704,191.-); fifty Euro (EUR 50.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and ten million seven hundred four thousand one hundred and forty one Euro (EUR 10,704,141.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of ten million seven hundred four thousand one hundred and ninety one Euro (EUR 10,704,191.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at fifteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 15,650.-) represented by three hundred and thirteen (313) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each."

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le premier juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**A COMPARU:**

La société AECOM Global Ireland Services Ltd., avec siège social à c/o Faber Maunsell Limited, ground floor, Grand Canal House, Upper Canal, Street, Dublin (Irlande),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 147316, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1559 du 13 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2091 du 6 octobre 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à hauteur de cinquante Euro (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille six cents Euro (EUR 15.600,-) à quinze mille six cent cinquante Euro (EUR 15.650,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Paiement*

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de dix millions sept cent quatre mille cent quatre-vingt-onze Euro (EUR 10.704.191,-); cinquante Euro (EUR 50,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et dix millions sept cent quatre mille cent quarante et un Euro (EUR 10.704.141) représentant la prime d'émission à affecter au compte «prime d'émission».

La somme de dix millions sept cent quatre mille cent quatre-vingt-onze Euro (EUR 10.704.191,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à quinze mille six cent cinquante Euro (EUR 15.650,-) représenté par trois cent treize (313) parts sociales de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune."

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096772/98.

(140115719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Duktus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Im Jahre zwei tausend und vierzehn.

Den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Duktus S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.266 (NIN 2007 2239 955),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 24. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 78 vom 8. Februar 1999, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 11. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 94 vom 14. Januar 2008;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 19. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 474 vom 23. Februar 2008;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 8. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2677 vom 3. November 2008;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 2. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1988 vom 12. Oktober 2009;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 31. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1022 vom 15. Mai 2010;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 13. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2283 vom 26. Oktober 2010.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundzwanzig Millionen Euro (EUR 25.000.000.-), eingeteilt in fünfundzwanzig Millionen (25.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Dr Klaus Requat, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Stefan Weber Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg.

und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Ulrich Päßler Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit zusammengestellt und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellungen:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

- Abänderung des ersten und zweiten Absatzes von Artikel 28 der Statuten um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 28.** (Absatz 1): Vor einer eventuellen Ausschüttung des von der Generalversammlung nach Rücklagebildung gemäß Artikel 27 ausschüttungsfähigen Ergebnisses als Dividende an alle Aktionäre gemäß ihrer jeweiligen Beteiligung an der Gesellschaft wird das ausschüttungsfähige Ergebnis des Geschäftsjahres samt Ergebnisvortrag aus dem Vorjahr - immer auf Basis eines entsprechenden Ausschüttungsbeschlusses - zunächst zu 99,9% (in Worten: neunundneunzig Komma neun Prozent) und vorrangig an die Aktionärin OBERBANK AG, mit Sitz in A-4020 Linz, Untere Donaulände 28, ausgeschüttet bis der kumulierte Betrag von insgesamt einer Million achthundersiebenundfünfzigtausend Euro (1.857.000,- €) zuzüglich der Beträge aus einer Wertsicherung von sieben Prozent (7 %) p.a. hieraus seit dem 1. Juni 2008 erreicht ist. Die verbleibenden 0,1% (in Worten: null Komma ein Prozent) werden gemäß der jeweiligen Beteiligung der Gesellschafter an der Gesellschaft ausgeschüttet.

(Absatz 2) Nach Erreichen dieses Betrages erlischt das Anrecht von OBERBANK AG zum Bezug einer Vorzugsdividende und sämtliche ausschüttungsfähigen Ergebnisse werden als Dividende an alle Aktionäre (einschließlich der OBERBANK AG) auf einer pro rata Basis ausgeschüttet."

B) Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien in der Anwesenheitsliste vermerkt sind. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungen erforderlich waren.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig nachfolgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den ersten und zweiten Absatz von Artikel 28 der Statuten abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 28.** (Absatz 1): Vor einer eventuellen Ausschüttung des von der Generalversammlung nach Rücklagebildung gemäß Artikel 27 ausschüttungsfähigen Ergebnisses als Dividende an alle Aktionäre gemäß ihrer jeweiligen Beteiligung an der Gesellschaft wird das ausschüttungsfähige Ergebnis des Geschäftsjahres samt Ergebnisvortrag aus dem Vorjahr - immer auf Basis eines entsprechenden Ausschüttungsbeschlusses - zunächst zu 99,9% (in Worten: neunundneunzig Komma neun Prozent) und vorrangig an die Aktionärin OBERBANK AG, mit Sitz in A-4020 Linz, Untere Donaulände 28, ausgeschüttet bis der kumulierte Betrag von insgesamt einer Million achthundersiebenundfünfzigtausend Euro (1.857.000,- €) zuzüglich der Beträge aus einer Wertsicherung von sieben Prozent (7 %) p.a. hieraus seit dem 1. Juni 2008 erreicht ist. Die verbleibenden 0,1% (in Worten: null Komma ein Prozent) werden gemäß der jeweiligen Beteiligung der Gesellschafter an der Gesellschaft ausgeschüttet.

(Absatz 2) Nach Erreichen dieses Betrages erlischt das Anrecht von OBERBANK AG zum Bezug einer Vorzugsdividende und sämtliche ausschüttungsfähigen Ergebnisse werden als Dividende an alle Aktionäre (einschließlich der OBERBANK AG) auf einer pro rata Basis ausgeschüttet."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neun hundert fünfzig Euro (EUR 950.-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: K. REQUAT, S. WEBER, U. PÄSSLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Relation: ECH/2014/1249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. Juli 2014.

Référence de publication: 2014096991/86.

(140116345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.989,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dresser-Rand Group Inc., a public company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 3861720 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of D-R Luxembourg Holding 1, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 10 July 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1546 dated 11 August 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.207 (the "Company").



II.- The 15,987 (fifteen thousand nine hundred eighty-seven) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 15,987 (fifteen thousand nine hundred eighty-seven Euro) to EUR 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine Euro) by the issue of 2 (two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 46,391,098 (forty-six million three hundred ninety-one thousand ninety-eight Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Dresser-Rand Group Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 15,987 (fifteen thousand nine hundred eighty-seven Euro) to EUR 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine Euro) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 46,391,098 (forty-six million three hundred ninety-one thousand ninety-eight Euro) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 40 (forty) shares, with a nominal value of EUR 453.78 (four hundred fifty-three point seventy-eight Euro), of Dresser-Rand International B.V., a private limited company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Laangweg 12, 3208 LC Spijkensse, The Netherlands ("DRI BV"), representing the entire share capital of DRI BV (the "Contribution").

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to EUR 46,391,100 (forty-six million three hundred ninety-one thousand one hundred Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 June 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:



a) Mrs. Elizabeth Timmer, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, category A manager of the Company;

b) Mr. Richardus E. Brekelmans, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, category A manager of the Company;

c) Mr. Raymond L. Carney Jr., residing professionally at 10205 Westheimer Road, Houston, TX, 77042 United States of America, category B manager of the Company; and

d) Mr. Robert J. Saltarelli, residing professionally at 10205, Westheimer Road, Houston, TX, 77042 United States of America, category B manager of the Company;

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Dresser-Rand Group Inc.: 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine) shares.

The notary acts that the 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's capital is fixed at EUR 15,989.- (fifteen thousand nine hundred eighty-nine Euros) represented by 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares") with nominal value of 1.- Euro (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

No other amendments shall be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dresser-Rand Group Inc., une société publique organise selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3861720 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de D-R Luxembourg Holding 1, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, constituée par un acte pris par Maître Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1546 daté du 11 août 2009, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.207 (la «Société»).

II.- Que les 15.987 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux Euros) afin de le porter de son montant actuel de 15.987 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros) à 15.989 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 46.391.098 EUR (quarante-six millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit Euros), le tout devant être libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Dresser-Rand Group Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 2 EUR (deux Euros) afin de le porter de son montant actuel de 15.987 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros) à 15.989 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 46.391.098 EUR (quarante-six millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit Euros) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être libéré par un apport en nature effectué par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide en outre d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature décrit ci-dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également conditionnée au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

*Description de l'Apport*

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de toutes les 40 (quarante) parts sociales, d'une valeur nominale de 453,78 EUR (quatre cent cinquante-trois Euros et soixante-dix-huit Eurocents), de Dresser-Rand International B.V., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis Laangweg 12, 3208 LC Spijkenisse, Pays-Bas («DRI BV»), représentant la totalité du capital social de DRI BV (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 46.391.100 EUR (quarante-six millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent Euros).

Cette valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 30 juin 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) Mme Elizabeth Timmer, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de catégorie A de la Société;

b) M. Richardus E. Brekelmans, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de catégorie A de la Société;

c) M. Raymond L. Carney Jr., résidant professionnellement au 10205 Westheimer Road, Houston, TX, 77042, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B de la Société; et

d) M. Robert J. Saltarelli, résidant professionnellement au 10205 Westheimer Road, Houston, TX, 77042, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B de la Société.

tous représentés par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Dresser-Rand Group Inc.: 15.989 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales.

Le notaire atteste que les 15.989 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital social souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 15.989,- (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) représenté par 15.989 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 7.000,-EUR.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096982/225.

(140115659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Fabaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.692.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième-jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Calogero SCIBETTA, employé commercial, né à Favara (Italie), le 10 septembre 1965, demeurant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de la Belle au Bois Dormant, n°41 (Belgique).

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "FABARIA S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133692, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2925 du 15 décembre,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190 du 18 juin 2009;

2) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur Calogero SCIBETTA à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de la Belle au Bois Dormant, n°41 (Belgique).

13) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCIBETTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2014. LAC/2014/29276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097083/59.

(140115167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.760.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF" (the "Company"), a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV)- specialised investment fund (SIF) having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 150 760, incorporated on 16 November 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published on 19 February 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 371, page 17766.

The meeting was opened and chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") to be read as follows:

"The Company is established for a period of nine (9) years as from 18 January 2010. The General Partner may call an extraordinary shareholders' meeting acting in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, which may continue the term of the Company for a further one-year period".

2. Amendment of article 25 of the Articles:

- Amendment of point (a) of article 25 of the Articles to be read as follows:

"(a) firstly, holders of Investor Shares will receive one hundred per cent (100%) of all distributions until they have received, in respect of all funded commitments, aggregate distributions equal to (i) the amount of their aggregate funded commitments at the date of such payments and (ii) a preferred return of three per cent (3%) per annum (the "Preferred Return"), compounded annually, on their aggregate funded commitments to the date of such payment";

- Amendment of point (b) of article 25 of the Articles to be read as follows:

"(b) secondly, the holders of Participating Shares will receive one hundred per cent (100%) of all further distributions until the holders of Participating Shares have received an amount equal to (i) the subscription price of the Participating Shares (ii) plus ten per cent (10%) of the aggregate distributions under clause (a)(ii) above and (b)(ii) of this clause (the "Catch-Up")".

- Amendment of point (c) of article 25 of the Articles to be read as follows:

"(c) thirdly, holders of Investor Shares shall be entitled to ninety per cent (90%) of all further distributions, the remaining ten per cent (10%) being distributed to the holders of Participating Shares (the specific distribution rights attached to the Participating Shares being referred to as the "Special Return")".

II. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on June 17, 2014.

III. The members represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxies will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. In order for the Meeting to deliberate validly on resolution 1, a quorum of 75% of the capital is required, and the passing of resolution 1 requires the consent of two thirds of the votes cast and the consent of the General Partner. In order for the Meeting to deliberate validly on resolution 2, a quorum of 50% of the capital is required, and the passing of resolution 2 requires the consent of two thirds of the votes cast and the consent of the General Partner.

V. As appears from the said attendance list out of 22,862,413.01 shares in issue, 14,585,712.06 shares are present or represented.

The Chairman informs the meeting that the quorum requirements for voting the point 1. of the agenda are not attained and that a second meeting of shareholders will be called by notices in accordance with company law.

The second meeting may validly deliberate on the point 1. under the same quorum and majority conditions as for the first meeting.

The Chairman informs the meeting that the quorum requirements for voting the point 2. of the agenda are attained so that the meeting is validly constituted and may validly decide on the point 2. of the agenda.

After deliberation the meeting resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to amend:

The point (a) of article 25 of the Articles which reads as follows:

"(a) firstly, holders of Investor Shares will receive one hundred per cent (100%) of all distributions until they have received, in respect of all funded commitments, aggregate distributions equal to (i) the amount of their aggregate funded commitments at the date of such payments and (ii) a preferred return of three per cent (3%) per annum (the "Preferred Return"), compounded annually, on their aggregate funded commitments to the date of such payment;"

The Point (b) of article 25 of the Articles which reads as follows:

"(b) secondly, the holders of Participating Shares will receive one hundred per cent (100%) of all further distributions until the holders of Participating Shares have received an amount equal to (i) the subscription price of the Participating Shares (ii) plus ten per cent (10%) of the aggregate distributions under clause (a)(ii) above and (b)(ii) of this clause (the "Catch-Up");"

The Point (c) of article 25 of the Articles which reads as follows:

"(c) thirdly, holders of Investor Shares shall be entitled to ninety per cent (90%) of all further distributions, the remaining ten per cent (10%) being distributed to the holders of Participating Shares (the specific distribution rights attached to the Participating Shares being referred to as the "Special Return")".

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29744. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097085/83.

(140116117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**EJL Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.913.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Die Aktiengesellschaft EJL GROUP S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166.222,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Nico HANSEN, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, und
- Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EJL Real Estate G.m.b.H. ist, mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166.913 (NIN 2012 2403 55703).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 816 vom 28. März 2012.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft EJL GROUP S.A..

Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) auf den Betrag von fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein hundert (100) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-).



Die ein hundert (100) neu geschaffenen Anteile werden integral durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft EJL GROUP S.A. gezeichnet und eingezahlt mittels Bareinzahlung des Betrages von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-), aufgeteilt in zwei hundert (200) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-)."

*Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herrn Nico HANSEN als Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

*Vierter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herr Eugen LÖWENSTEIN, Geschäftsführer, geboren in Karaganda (Kasachstan), am 24. Mai 1979, wohnhaft in D-72379 Hechingen-Boll, Weidenweg 32,

mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE Geschehen und aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. HANSEN, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 juin 2014. Relation: ECH/2014/11932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. Juli 2014.

Référence de publication: 2014097056/58.

(140115431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Fine Watches Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 188.331.

*Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg limited partnership fine watches investment*

1. A société en commandite special was formed (hereafter the company) on 05/06/2014.

2. The name of the company is "Fine Watches Investment".

3. Designation of the General Partner: The company "FINE WATCHES INVESTMENT MANAGEMENT" Sàrl, incorporated on 15/05/2014, with registered office at 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register N° B-187418

4. The sole object of the Company is to hold and collect fine watches for investment. The Company may issue any type of debt instrument to finance its object or receive advance from its affiliates or Partners.

The Company may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment of its object.

5. The registered office of the company is established in Mamer/Capellen at the following address:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. The company is formed for an unlimited duration.

7. The company is managed by the General Partner On 06/05/2014, the following party has been appointed as director for an indefinite period:

The General Partner, the company "FINE WATCHES INVESTMENT MANAGEMENT" Sàrl, incorporated on 15/05/2014, with registered office at 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register N° B-187418



**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

*Extrait des statuts de la société en commandite spéciale fine Watches Investment*

1. Il a été constitué en date du 05/06/2014 une société en commandite spéciale.
2. La dénomination de la société est "Fine Watches Investment".
3. Désignation de l'associé commandité: la société FINE WATCHES INVESTMENT MANAGEMENT Sàrl, constituée le 15/05/2014, avec siège social au 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187418.
4. L'objet unique de la société est la détention et la collection de montres de luxe en tant qu'investissement. La société peut émettre tout type d'instrument de dette en vue de financer son objet ou recevoir des avances de la part de ses filiales ou de ses associés.

La Société peut entreprendre toutes les mesures d'inspection, de surveillance et de documentation et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

5. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La société a été constituée pour une durée indéterminée.

7. La société est gérée par l'associé commandité.

En date du 05/06/2014, est nommé gérant pour une durée indéterminée:

L'associé commandité, la société FINE WATCHES INVESTMENT MANAGEMENT Sàrl, constituée le 15/05/2014, avec siège social au 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187418.

Référence de publication: 2014097076/46.

(140115413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 73.720.066,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of June.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Groth Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.691 and having a share capital of fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 56,243,766.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 14, 2013 under number 2856. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 15, 2014, not yet published in the Mémorial.

There appeared:

Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of seventy-three million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Mexican Pesos (MXN 73,596,896) (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen million four hundred seventy-six thousand three hundred Mexican Pesos (MXN 17,476,300);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder by contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million four hundred seventy-six thousand three hundred Mexican Pesos (MXN 17,476,300) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 56,243,766.-) represented by fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six (56,243,766) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seventy-three million seven hundred twenty thousand sixty-six Mexican Pesos (MXN 73,720,066.-) represented by seventy-three million seven hundred twenty thousand sixty-six (73,720,066) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for seventeen million four hundred seventy-six thousand three hundred (17,476,300) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of (i) six hundred sixty-seven million five hundred forty thousand Mexican Pesos (MXN 667,540,000.-) and (ii) one billion eighty million ninety thousand Mexican Pesos (MXN 1,080,090,000.-) being the Mexican Pesos equivalent of eighty-two million five hundred thousand Unites States dollars (USD 82,500,000) at the exchange rate of USD 1 = MXN 13.092 as published by the Bank of Canada as at 18 June 2014; the total of (i) and (ii) being equal to one billion seven hundred forty-seven million six hundred thirty thousand Mexican Pesos (MXN 1,747,630,000) (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of seventeen million four hundred seventy-six thousand three hundred Mexican Pesos (MXN 17,476,300) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one billion seven hundred thirty million one hundred fifty-three thousand seven hundred Mexican Pesos (MXN 1,730,153,700.-) to the share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-three million seven hundred twenty thousand sixty-six Mexican Pesos (MXN 73,720,066.-) represented by seventy-three million seven hundred twenty thousand sixty-six (73,720,066) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Groth Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.691 et disposant d'un capital social de cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 56.243.766) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2856 le 14 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mai 2014, pas encore publié au Mémorial.

A comparu:

Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social de soixante-treize millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize pesos mexicains (MXN 73.596.896) (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent soixante-seize mille trois cents pesos mexicains (MXN 17.476.300);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent soixante-seize mille trois cents pesos mexicains (MXN 17.476.300) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 56.243.766) représenté par cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (56.243.766) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six pesos mexicains (MXN 73.720.066) représenté par soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six pesos mexicains (73.720.066) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept millions quatre cent soixante-seize mille trois cents (17.476.300) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire (i) d'un montant de six cent soixante-sept millions cinq cent quarante-mille pesos mexicains (MXN 667.540.000) et (ii) d'un montant de un milliard quatre-vingt millions quatre-vingt-dix mille pesos mexicains (MXN 1.080.090.000) qui équivaut en pesos mexicains à quatre-vingt-deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 82.500.000) suivant le taux de change USD 1 = MXN 13.092 publié par de la Banque du Canada le 18 juin 2014, le total de (i) et (ii) étant égal à un milliard sept cent quarante-sept millions six cent trente mille pesos mexicains (MXN 1.747.630.000) (l'Apport), qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de dix-sept millions quatre cent soixante-seize mille trois cents pesos mexicains (MXN 17.476.300) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de un milliard sept cent trente millions cent cinquante-trois mille sept cents pesos mexicains (MXN 1.730.153.700,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six pesos mexicains (MXN 73.720.066) représenté par soixante-treize millions sept cent vingt mille soixante-six (73.720.066) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société, chacun agissant individuellement pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont d'environ EUR 8.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29708. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097116/170.

(140115386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Hexagon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.378.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hexagon Real Estate Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 179.378 and having a share capital of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) (the Company). The Company has been incorporated on August 2, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published on September 26, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2374 page 113939. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 11, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published on May 8, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1169 page 56077.

There appeared:

Britel Fund Trustees Limited, a private limited company organized under the laws of England and Wales, with registered office at Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, London E1 8HZ, United Kingdom, registered with the Companies House under number 1687153, represented by Emily Mousley in her capacity as Authorized Signatory (the Sole Shareholder),

here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Convening formalities.
  2. Amendment of the accounting year which shall end on December 31 each year.
  3. Subsequent amendment to article twenty (20) of the articles of association of the Company as amended on February 11, 2014 (the Articles) in order to reflect the amendment of the accounting year adopted under item 6. above.
  4. Amendment of the first accounting year which shall end on December 31, 2014.
  5. Subsequent amendment of the transitional provisions of the Articles.
  6. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to waive the convening formalities, the Sole Shareholder considering himself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated in advance.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1<sup>st</sup>) January and end on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

*Third Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article twenty (20) of the Articles in order to reflect the above change, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and end on thirty-first (31<sup>st</sup>) December each year.”

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to amend the first accounting year of the Company so that it shall begin on August 2, 2013 and end on December 31, 2014.

*Fifth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the transitional provisions in order to reflect the above change, which shall henceforth read as follows:

*“Transitional provisions.*

The first accounting year begins on August 2, 2013 and ends on December 31, 2014.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mil quatorze, le trentième jour du mois de juin,  
par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Hexagon Real Estate Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 179.378 et ayant un capital social de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) (la Société). La Société a été constituée le 2 août 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié le 26 septembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2374 page 113939. Les statuts de la Société ont été

modifiés pour la dernière fois le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié le 8 mai 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 page 56077.

A comparu:

Britel Fund Trustees Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, Londres E1 8HZ, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 1687153, représentée par Emily Mousley en sa qualité de Signataire Autorisée (l'Associé Unique),

ici représenté par Flora Gibert, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation.

2. Modification de l'exercice social de la Société qui prendra fin le 31 décembre chaque année.

3. Modification de l'article vingt (20) des statuts de la Société comme modifiés en date du 11 février 2014 (les Statuts) afin de refléter les modifications ci-dessus mentionnées au point 6.

4. Modification du premier exercice social de la Société qui prendra fin le 31 décembre 2014.

5. Modification des dispositions transitoires.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première Résolution:*

L'Associé Unique a décidé de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième Résolution:*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'exercice social de la Société qui commencera le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

*Troisième Résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article vingt (20) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.”

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier exercice social de la Société qui prendra fin le 31 décembre 2014.

*Cinquième Résolution:*

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions transitoires qui auront désormais la teneur suivante:

*“Dispositions transitoires.*

Le premier exercice social commence le 2 août 2013 et se termine le 31 décembre 2014.”

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de l'Associé Unique et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Relation: LAC/2014/30242. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014097150/125.

(140115297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Anguca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4947 Hautcharage, 34A, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095504/10.

(140115055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Ha Ka Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 64.040.

Im Jahre zweitausendvierzehn,  
den sechszwanzigsten Juni.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft „HA KA HOLDING S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 51, rue Haute, L-1718 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B 64 040,

gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 02 April 1998, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 03. Juli 1998, unter der Nummer 491 und Seite 23529 wurde, statt

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarieller Urkunde, aufgenommen am 16. Dezember 2010, welche Urkunde am 18. März 2011, unter der Nummer 517 und Seite 24787, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Peter Karl Heinrich KÖHLER, Ingenieur, wohnhaft in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), der zum Schriftführer ernannt, Herrn Sebastian Heinrich KÖHLER, MBA (Master of Business Administration), wohnhaft in Howald (Großherzogtum Luxemburg).

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Florian Heinrich KÖHLER, MBA (Master of Business Administration), wohnhaft in Howald (Großherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigefügt. Diese Liste wird, nachdem sie unterschrieben wurde, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle siebenundsechzigtausend (67'000) Aktien ohne Nennwert, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von EINER MILLION SECHSHUNDERTZEHNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (1'661'000.- EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

*Tagesordnung:*

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von NEUNUNDREISSIGTAUSEND EURO (39'000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von EINER MILLION SECHSHUNDERTZEHNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (1'661'000.- EUR) eingeteilt in siebenundsechzigtausend (67'000) Aktien ohne Nennwert auf denjenigen von EINER MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.- EUR) zu erhöhen, durch die Ausgabe von tausendfünfhundertdreiundsiebzig (1'573) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Aktien durch den bestehenden Aktionär, Herr Peter Karl Heinrich KÖHLER, nach Feststellung dass die anderen gegenwärtigen Aktionäre rechtmäßig auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben und Einzahlung voll in bar derselben neuen ausgegebenen Aktien durch den vorgezeichneten Aktionär und Zeichner.

3) Festlegung des Nominalwerts einer Aktie auf TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR) und in diesem direkten Zusammenhang Umtausch der achtundsechzigtausendfünfhundertdreiundsiebzig (68'573) Aktien (67'000 +

1'573) ohne Nennwert gegen tausend (1'000) Aktien mit einem Nominalwert von je TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR) was demzufolge ein gezeichnetes Kapital ergibt von EINER MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.- EUR).

4) Abänderung von Artikel DREI (3), erster Absatz der Gesellschaftssatzung in Folge dieser Kapitalerhöhung. Besagter erster Absatz des Artikels DREI (3) erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

**Art. 3. (erster Absatz).** „Das Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.- EUR) und ist eingeteilt in eintausend (1'000) Aktien mit einem Nennwert von je TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR).“

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von NEUNUNDREISSIGTAUSEND EURO (39'000.- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stand von EINER MILLION SECHSHUNDERTZEHNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (1'661'000.- EUR) eingeteilt in siebenundsechzigtausend (67'000) Aktien ohne Nennwert auf denjenigen von EINER MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.- EUR) zu erhöhen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Ausgabe von tausendfünfhundertdreundsiebzig (1'573) neuen Aktien ohne Nennwert, die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des Hauptversammlungsbeschlusses zu vorgeschlagener Kapitalerhöhung Anrecht auf Dividende gewähren.

#### *Dritter Beschluss*

Nachdem sie festgestellt hat, dass die anderen gegenwärtigen Aktionäre, soweit notwendig, auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, den nachbenannten Zeichner und Aktionär, Herr Peter Karl Heinrich KÖHLER, vorgenannt, zur Zeichnung aller tausendfünfhundertdreundsiebzig (1'573) neuen soeben ausgegebenen Aktien, zuzulassen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Als dann erklärt Herr Peter Karl Heinrich KÖHLER, vorbenannt,

die soeben durch die Gesellschaft neu ausgegebenen tausendfünfhundertdreundsiebzig (1'573) Aktien ohne Nennwert zu zeichnen und dieselben vollständig und in bar einzuzahlen.

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle, in dieser Außerordentlichen Generalversammlung, Beteiligten erkennen an, dass jede dieser neuen Aktien voll und ganz in bar eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der Betrag von NEUNUNDREISSIGTAUSEND EURO (39'000.- EUR) zur freien Verfügung steht, so wies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich anerkennt.

Daraufhin beschließt die Hauptversammlung, die genannten Zeichnungen und Zahlungen anzunehmen und dem vorbenannten Zeichner die neuen Aktien zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Nominalwert einer Aktie auf TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR) festzulegen und beschließt in diesem direkten Zusammenhang die achtundsechzigtausendfünfhundertdreundsiebzig (68'573) Aktien (67'000 + 1'573) ohne Nennwert gegen tausend (1'000) Aktien mit einem Nominalwert von je TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR) umzutauschen, was demzufolge ein gezeichnetes Kapital ergibt von EINER MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.-EUR).

Alle notwendigen Vollmachten werden noch hiermit dem Verwaltungsrat der Gesellschaft erteilt, um den Austausch der alten achtundsechzigtausendfünfhundertdreundsiebzig (68'573) Aktien ohne Nennwert gegen die neuen tausend (1'000) Aktien mit dem neuen Nennwert von TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR) pro Aktie vorzunehmen und gegebenenfalls auch noch die Berichtigung dieses Aktienaustauschs im Aktienregister der Gesellschaft.

#### *Fünfter Beschluss*

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre den ersten Absatz von Artikel DREI (3) der Satzung durch den folgenden neuen ersten Absatz zu ersetzen:

**Art. 3. (erster Absatz).** „Das Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION SIEBENHUNDERTTAUSEND (1'700'000.- EUR) und ist eingeteilt in eintausend (1'000) Aktien mit einem Nennwert von je TAUSENDSIEBENHUNDERT EURO (1'700.- EUR).“

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka tausend Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Beles, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Peter KÖHLER, Sebastian KÖHLER, Florian KÖHLER, Jean-Joseph WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 27. Juni 2014. Relation: EAC/2014/8876. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014097153/107.

(140115632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Happy Hours S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hanworth Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.177.

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

ELFE PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société HANWORTH HOLDINGS S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 du 31 janvier 2007,

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

**3.3.** La société pourra également, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte, pour le compte d'autrui ou en participation, toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement au développement, à la création, la production, la réalisation, la diffusion, la promotion, l'édition, la conception, la commercialisation, et la labellisation de toutes activités artistiques dont notamment la musique, la vidéo, l'audiovisuel, l'événementiel, l'écriture et toutes formes de communication et ce quel que soit le support: disques, livres, imprimés, scènes, spectacles, bandes, cassettes, télévisuel, multimédia, internet. Elle peut participer, créer, produire, commercialiser des scènes, des spectacles et des concerts de type artistique.

**3.4.** La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de

créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

**3.5.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

**Suit la traduction anglaise:**

« **3.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

**3.2.** The purpose of the Company in particular includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

**3.3.** The company may also, both in Luxembourg and abroad on behalf of others or participation, any transactions pertaining directly or indirectly to the development, creation, production, direction, dissemination, promotion, publishing, design, marketing, and labeling of all artistic activities including music, video, audiovisual, events, writing and all forms of communication and whatever the media: discs, CDs, books, prints, scenes, shows, tapes, cassettes, television, multimedia, internet. It may participate, create, produce, market scenes, performances and concerts artistic type.

**3.4.** The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**3.5.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination en HAPPY HOURS S.à r.l. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination HAPPY HOURS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

**Suit la traduction anglaise:**

«There is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HAPPY HOURS S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29726. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097156/100.

(140115394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 2014.*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Tony Sugrue

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Graham Watts

Bishopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

James Bowers

Bishopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

ERNST & YOUNG S.A.

Numéro d'immatriculation: B 47771

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Référence de publication: 2014097149/32.

(140116309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.576.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit panaméen "RONBARRETT INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, Marbella, East 53<sup>rd</sup> Street, Humboldt Tower, 2<sup>nd</sup> floor, (République de Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantile Department, Microjacket 830374, Document 2577186,

ici représentée par Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration générale sous seing privé lui délivrée à Panama, le 2 avril 2014, une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "IMMOBILIERE LEAMOND S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

37576, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations, numéro 33 du 29 janvier 1992,

et que les statuts ont été modifiés suivant décision prise par le conseil d'administration dans sa réunion du 22 octobre 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 du 24 mai 2002;

2) Que le capital social est fixé à capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf Cents (EUR 371.840,29), divisé en quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. LAC/2014/29802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097220/63.

(140115121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

#### **API - Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8315 Olm, 10, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 77.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095508/10.

(140114961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.